



[PAYS : Burundi]

ÉTAT D’AVANCEMENT DU PROJET EN MILIEU D’ANNÉE

PÉRIODE CONSIDÉRÉE : JANVIER – JUIN 2015

Numéro de projet et titre :	PBF/BDI/A-10, Numero 00091554 Appui à la promotion et à la protection des droits de l'homme		
Organisation(s) récipiendaire (s)¹ :	OHCDH-B		
Partenaires d'exécution (Gouvernement, agences de l'ONU, ONG etc.) :	- Ministère de la Solidarité Nationale, des Droits de la Personne Humaine et du Genre; - Commission Nationale Indépendante des Droits de l'Homme - Organisations de la Société Civile dans le domaine des droits de l'homme avec une assise nationale et une expérience dans le rapportage		
Budget total approuvé² :	2 000 000 \$US		
Fonds engagés³ :	29 761 \$US	% des fonds engagés / budget total approuvé :	2%
Dépenses⁴ (information préliminaire) :	11 322 \$US	% des dépenses / budget total : (taux de dépense)	0.8%
Date d'approbation du projet :	15 Juillet 2014	Délai possible de la date de fin des opérations initialement prévue (nombre de mois)	29 mois
Date de démarrage du projet :	13 Aout 2014		
Date de fin des opérations initialement prévue :	Décembre 2016		
Résultats du projet :	1. Renforcement des capacités de la CNIDH pour protéger et promouvoir les DH sur l'ensemble du territoire ; 2. Renforcement de la redevabilité de l'Etat pour la protection des droits de l'homme à travers un meilleur rapportage et un meilleur suivi des observations des organes de traités relatifs aux droits humains ; 3. Renforcement des capacités techniques des défenseurs des droits de		

¹ Il faut noter que dans les cas où plusieurs agences participent, un seul rapport doit être présenté.

² Le budget approuvé correspond au montant transféré aux organisations récipiendaires.

³ Les fonds engagés sont définis par les contrats de services et de travail conformément aux règles et procédures financières des organisations récipiendaires. Fournir les informations préliminaires.

⁴ Paiements réels (contrats, services, travail) effectués suivant les engagements.

5 Les domaines de résultat du Fonds pour la consolidation de la paix sont les suivants :

1. Apporter un soutien au processus de mise en application des traités de paix et de dialogue politique (Priorité 1) :

(1.1) Réforme du secteur de la sécurité, (1.2) État de droit; (1.3) Désarmement, démobilisation et réintégration; (1.4) Dialogue politique;

2. Promouvoir la coexistence et la résolution pacifique des différends (Priorité 2) :

(2.1) Réconciliation nationale; (2.1) Démocratie; (2.3) Gestion/ résolution des conflits;

3. Revitaliser l'économie et générer des dividendes immédiats de la paix (Priorité 3) :

(3.1) Génération d'emplois à court terme; (3.2) Subsistance durable.

4) (Ré)-établissement des services administratifs essentiels (Priorité 4).

(4.1) Renforcement de capacité nationale en services essentiels; (4.2) Extension de l'autorité de l'état/ administration locale ; (4.3) Gouvernance de ressources de consolidation de la paix (y compris le Secrétariat PBF).

	l'homme et contribution à un environnement propice à l'exercice de leur fonction à travers la mise en place de cadres d'échange et de discussion réunissant les différents acteurs étatiques et non-étatiques
Domaine de priorité du Fonds⁵	

Évaluation qualitative de l'état d'avancement du projet

<p><i>Pour chaque résultat attendu, veuillez donner des preuves de l'avancement (si elles existent) pendant la période du rapport.</i></p> <p><i>De plus, pour chaque résultat prévu, veuillez présenter brièvement les principaux produits déjà réalisés. (1000 lettres max. par résultat)</i></p>	<p>Résultat 1 Les capacités de la CNIDH pour protéger et promouvoir les Droits Humains sont renforcées sur l'ensemble du territoire. Le processus de recrutement des 13 points focaux est en cours: le dépouillement des candidatures s'achève le 18 juin 2015 et le processus de recrutement du chef de l'antenne Ouest est en cours. Les équipements de la CNIDH, de ses antennes et des points focaux ont été commandés par le PNUD. Une nouvelle équipe de commissaires a été mise en place en juin 2015 en raison du terme du mandat de l'ancienne équipe</p> <p>Résultat 2 La redevabilité de l'Etat pour la protection des droits de l'homme est renforcée à travers un meilleur rapportage des droits de l'homme et un meilleur suivi des observations des organes de traités relatifs aux droits humains. Le Gouvernement a pris une ordonnance portant création et organisation du comité permanent de rédaction des rapports liés aux organes de traités.</p> <p>Résultat 3 Les observateurs des droits de l'homme disposent des capacités techniques et d'un environnement propice à l'exercice de leurs fonctions. Le réseau national d'observateurs des DH (RNODH) est aujourd'hui opérationnel et doté d'un mécanisme de coordination et de suivi-évaluation. 3 sessions de formation des observateurs ont eu lieu aux mois d'avril 2014, avril 2015 et juin 2015, respectivement à Gitega, Bujumbura et Gitega. L'avant-projet de la loi sur la protection des Défenseurs des Droits de l'Homme (DDH) a été remis et est en cours d'étude à la CNIDH. Le réseau déployé sur le territoire est constitué au niveau des 18 provinces de 3 observateurs (issus des organisations de la société civile) collectent en équipe les informations relatives aux DH, élaborent des rapports périodiques qui sont transmis au comité de pilotage du réseau via les coordinations régionales et nationale. Le comité de pilotage tient des réunions mensuelles pour assurer la coordination des activités du RNODH.</p>
--	---

	Résultat 4
<p><i>Y a-t-il des preuves que le projet a déjà un impact positif sur la consolidation de la paix ? (1000 lettres max.)</i></p>	<p>Resultat 3: Le déploiement des observateurs du réseau national sur l'ensemble du territoire burundais a eu un impact positif sur la consolidation de la paix, notamment en raison de la mise en oeuvre effective et régulière de leurs activités de monitoring, de rapportage et de plaidoyer. Les activités du réseau sont appuyées sur le terrain par les antennes de la CNIDH et les bureaux régionaux de l'OHCDH-B collaborant avec les autorités et la population.</p>
<p><i>Des effets catalytiques ont-ils été constatés durant la période considérée, y compris en générant de nouveaux engagements de fonds ou en déclenchant / débloquant un processus de paix ? (1000 lettres max.)</i></p>	<p>N/A</p>
<p><i>Si les progrès ont été lents ou inadéquats, indiquer les raisons principales ainsi que les actions correctrices. (1000 lettres max.)</i></p>	<p>Le retard accusé dans le recrutement et le déploiement du consultant international ainsi que le contexte socioéconomique et politique marqué par des tensions liées à la question électorale ont constitué une contrainte supplémentaire à la mise en oeuvre du Projet. La mise en place et le déploiement du réseau national des observateurs sur l'ensemble du territoire burundais a connu un retard lié à l'annulation du réseau par le Gouvernement suite à des protestations d'associations des droits de l'homme dénonçant le déficit de consultations inclusives dans le processus de sélection des observateurs. Le comité de pilotage conjoint a convoqué une réunion regroupant le comité du pilotage du RNODH et les principales associations de défense des DH; ce qui a permis de relancer le processus de sa mise sur pied avec l'intégration de 20 nouveaux observateurs. Des séances de travail sont en cours avec les partenaires, bénéficiaires aux fins d'adapter et de prioriser les activités.</p>
<p><i>Quelles sont les activités principales/objectifs visés pour le restant de l'année? (1000 lettres max.)</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Le renforcement des capacités du personnel de la CNIDH: Une nouvelle équipe de commissaires a pris fonction depuis le début du mois de juin 2015, don't le président et la vice-présidente. Conformément aux dispositions du Projet, il est prévu le renforcement de leurs capacités. - L'élaboration du manuel de travail de la CNIDH; - Le renforcement des capacités du comité permanent de rédaction des rapports liés aux organes de traités; - L'adoption d'un cadre légal de protection des Défenseurs des Droits Humains.
<p><i>Les stratégies/la durée/le budget, etc. du projet doivent-ils être rectifiés? (1000 lettres max.)</i></p>	<p>Les stratégies et la durée de mise en oeuvre des activités (formation du personnel, la couverture géographique du territoire et l'organisation des séances mensuelles avec les acteurs étatiques et non étatiques) du Projet en faveur de la</p>

	<p>CNIDH doivent être rectifiées au motif de la paralysie de ladite institution liée à la fin du mandat de 5 commissaires y compris le président et la vice-présidente le 6 juin 2015 et à la nomination des nouveaux membres. Cette paralysie constatée est également tributaire du contexte marqué par les tensions liées à la question des élections.</p>
<p><i>Quel est l'état général de la situation financière du projet (pourcentage du budget utilisé à la date du rapport) – des informations préliminaires. (1000 lettres max.)</i></p>	<p>L'état général de la situation financière du projet est très faible en raison des contraintes relevées ci-haut. Les activités de mise en place du RNODH augmenteront le pourcentage du budget utilisé, notamment pour ce qui concerne le paiement mensuel des rémunérations, des frais de communication et l'achat des équipements (laptops et kits de connexion) des observateurs.</p>
<p><i>Autre information pertinente pour PBSO (et le Comité de Pilotage) sur le projet à ce stade? (1500 lettres max.)</i></p>	<p>La signature d'un accord entre le PNUD et la Ligue Iteka relative à la gestion directe des fonds par ladite association des droits de l'homme telle que convenu entre le PNUD et l'OHCDH-B. Cet accord dit LOA permet en effet à la Ligue Iteka de se faire transférer les fonds aux fins de verser aux observateurs du RNODH leurs rémunérations et les frais de communication sur une base mensuelle.</p>

ÉVALUATION DE LA PERFORMANCE PAR INDICATEUR : Utiliser le *Cadre de résultats du projet* (du document de projet approuvé) pour indiquer dans le tableau ci-dessous l'état d'avancement et les dernières évolutions concernant les indicateurs clefs de performance à la fois pour les résultats et les produits. Dans les cas où des données quantitatives ne sont pas disponibles, donner une explication qualitative dans le tableau ci-dessus. (250 lettres max.)

	Indicateur de performance	Indicateur de départ	Indicateur cible de fin de projet	État d'avancement de l'indicateur actuel	Raisons du changement / délai (le cas échéant)	Indicateur cible rectifié (le cas échéant)
Résultat 1 Les capacités de la CNIDH pour protéger et promouvoir les droits humains sont renforcées sur l'ensemble du territoire	Indicateur 1.1 -La CNIDH dispose des procédures de travail harmonisées et documente et archive les violations des droits de l'homme de manière uniforme	La CNIDH n'a pas de procédures de travail standardisées	La CNIDH documente et enquête sur les violations des droits de l'homme en respectant les standards internationaux	- Le processus de recrutement des 13 points focaux et du chef de l'antenne Ouest est en cours. La CNIDH a reçu les dossiers de candidatures. La préparation de la formation du personnel de la CNIDH est en cours de finalisation	Retard dans le recrutement du consultant international en charge de la coordination technique du Projet. Retard dans la procédure de transfert des fonds à la CNIDH. Un audit de la CNIDH a été commandité par le PNUD.	
	Indicateur 1.2					
Produit 1.1 La couverture géographique de la CNIDH sur tout le territoire national est	Indicateur 1.1.1 -Nombre d'Antennes régionales fonctionnelles - taux de cas traités	- 3 Antennes provinciales en cours d'installation - Taux de 36,4% des cas traités et clôturés par la CNIDH et les instances	1 nouvelle antenne a couverture régionale mise en place et fonctionnelle - Taux de 60% des cas traités et clôturés par la		Retard dans la mise en oeuvre des procédures de transfert des fonds à la CNIDH ainsi que dans les procédures de recrutement	

assurée		habilitées.	CNIDH et les instances habilitées			
	Indicateur 1.1.2 -Nombre de points focaux mis en place et actifs	14 provinces sans Antenne ni points focaux	13 points focaux mis en place dans les provinces sans Antennes	Le processus de recrutement des 13 points focaux est en cours: Le dépouillement des candidatures s'achève le 18 juin 2015 et le processus de recrutement du chef de l'antenne Ouest est en cours.		
Produit 1.2 Les capacités techniques de la CNIDH sont renforcées	Indicateur 1.2.1 Nombre de personnes formées a l'observation, au rapportage et aux techniques d'investigation	Un personnel partiellement formé, et du personnel nouvellement recruté pas encore formé	30 personnes formées à l'observation, rapportage et techniques d'investigation		Retard dans la mise en oeuvre des procédures de transfert des fonds à la CNIDH ainsi que dans les procédures de recrutement	
	Indicateur 1.2.2 -Nombre d'Antennes provinciales et des points focaux qui ont accès a la base de données	Base de données accessible au niveau du siège uniquement.	Base de données opérationnelles au niveau de 4 Antennes et des 13 provinces			
Produit 1.3 La population et	Indicateur 1.3.1 Nombre de provinces ou des	10 provinces n'ont pas été concernées par les séances de	10 séances de sensibilisation organisées dans les		Retard dans la mise en oeuvre des procédures de transfert des fonds à la	

les institutions sont informées du mandat de la CNIDH et orientées vers des services alternatifs en cas de besoin	séances de sensibilisation sur la CNIDH et son rôle et mandat sont organisées (et qui n'avaient pas encore été touchées par des séances antérieures)	sensibilisation avec l'approche régionale	10 provinces non concernées directement.		CNIDH ainsi que dans les procédures de recrutement	
	Indicateur 1.3.2					
Résultat 2 La redevabilité de l'Etat pour la protection des DH est renforcé à travers un meilleur reporting et un meilleur suivi des observations des organes de traités relatifs aux DH	Indicateur 2.1 Les délais de production de rapports de qualité destinés aux mécanismes internationaux	Retard dans la production des rapports destinés aux mécanismes internationaux	Des rapports de qualité sont produits dans le respect des délais impartis	Une ordonnance ministérielle portant mise en place du comité permanent de rédaction des rapports liés aux organes de traités a été prise par le Ministère de la Solidarité nationale, des Droits de la Personne Humaine et du Genre(MSNDPHG)	La disponibilité et l'engagement du MSNDPHG	
	Indicateur 2.2					

Produit 2.1 Un comité permanent de rédaction des rapports destinés aux organes de traités et de mise en oeuvre des recommandations de ces derniers est établi et fonctionnel	Indicateur 2.1.1 Niveau de mise en oeuvre des recommandations des organes de traité et de l'EPU	Un mecanisme ad hoc de rédaction des rapports destinés aux organes de traités	Un comite permanent est mis en place au niveau national pour le suivi des recommandations des mecanismes internationaux y compris celles du processus de l'EPU			
	Indicateur 2.1.2 Nombre de rapports de qualité transmis aux organes compétents dans les délais	Absence de régularité dans la transmission de rapports de suivi des recommandations issues des organes de traités	Nombre de rapports de qualité destinés aux mécanismes internationaux de protection/promotion de droits de l'Homme (EPU et Organes de traité) transmis dans les délais			
Produit 2.2 Les capacités des fonctionnaires en charge de la rédaction des rapports sont renforcées	Indicateur 2.2.1 Nombre de personnes en charge de la rédaction des rapports formées et en possession du manuel	Les formations sont données à des personnes qui sont désignées temporairement et qui peuvent partir à tout moment.	- 25 personnes membres d'un comité permanent seront formées dont des membres titulaires et d'autres des suppléants -68 représentants des CDFC formés à la collecte des données		Non disponibilité du partenaire national, notamment dans le contexte electoral.	

			-Elaboration d'un manuel à destination des membres du comité			
	Indicateur 2.2.2					
Produit 2.3 Des réunions de consultation (Etat, société civile) pour la rédaction des rapports et la mise en œuvre des recommandations des organes de traité sont tenues régulièrement.	Indicateur 2.3.1 Nombre de séances de consultation et de mise en œuvre des recommandations de consultation et de mise en œuvre des recommandations tenues	Inexistence d'un cadre formel d'échange sur les rapports de mise en œuvre des recommandations des	8 séances de consultation systématiques entre acteurs étatiques et non étatiques sur la rédaction		Non disponibilité du partenaire national, notamment dans le contexte électoral.	
	Indicateur 2.3.2					
Résultat 3 Les DDH disposent des capacités techniques et d'un environnement propice à	Indicateur 3.1 Les DDH travaillent dans un environnement propice et leur rôle dans la promotion et la protection des	-Absence de cadre légal de protection des DDH -Rapports tendus entre les pouvoirs publics et DDH	-DDH produisent des rapports de qualité -Un cadre de protection des DDH est adopté	L'avant-projet de la loi sur la protection des DDH est à l'étude à la CNIDH.		

l'exercice de leur fonction	droits de l'homme est reconnu					
	Indicateur 3.2					
Produit 3.1 Les capacités des DDH à l'observation, le rapportage, le plaidoyer et la saisine des mécanismes internationaux sont renforcées.	Indicateur 3.1.1 Nombre d'observateurs des droits de l'homme de la société civile formés	Niveau de connaissances de divers intervenants pas harmonisés (terminologie et standards de DH)	34 observateurs des droits de l'homme formés (2 X 17 par provinces)		L'annulation du RNODH par le Gouvernement et la relance du processus de sa mise sur pied avec 20 ODH	
	Indicateur 3.1.2 Nombre de rapports de qualité produit par les DDH	Niveau de qualité bas des rapports	Production de rapports hebdomadaires et mensuel pendant toute la durée du projet	Plusieurs rapports hebdomadaires dont 1 rapport soumis au Comité de coordination depuis mai 2015.		
Produit 3.2 Un cadre de protection des DDH est adopté et promulgué	Indicateur 3.2.1 Existence d'un cadre de protection des DDH prenant en compte les contributions des DDH	Inexistence de cadre de protection des DDH	Statut de défenseurs des DH adopté	L'avant-projet de loi sur la protection des défenseurs des Droits Humains a été soumis à la CNIDH		
	Indicateur 3.2.2					

Produit 3.3 Les différentes composantes de la société sont informées sur le rôle des DDH et le besoin de les protéger	Indicateur 3.3.1 Nombre de fois que les spots sur le rôle des DDH et le besoin de les protéger ont été diffusé à la radio et à la télévision	Manque de compréhension des différents interlocuteurs du rôle et de la vulnérabilité des DDH	Le spot a été diffusé 24 fois à la radio et 24 fois à la télévision			
	Indicateur 3.3.2					
Résultat 4	Indicateur 4.1					
	Indicateur 4.2					
Produit 4.1	Indicateur 4.1.1					
	Indicateur 4.1.2					
Produit 4.2	Indicateur 4.2.1					
	Indicateur 4.2.2					
Produit 4.3	Indicateur 4.3.1					
	Indicateur 4.3.2					